



LES DÉCHÈTERIES

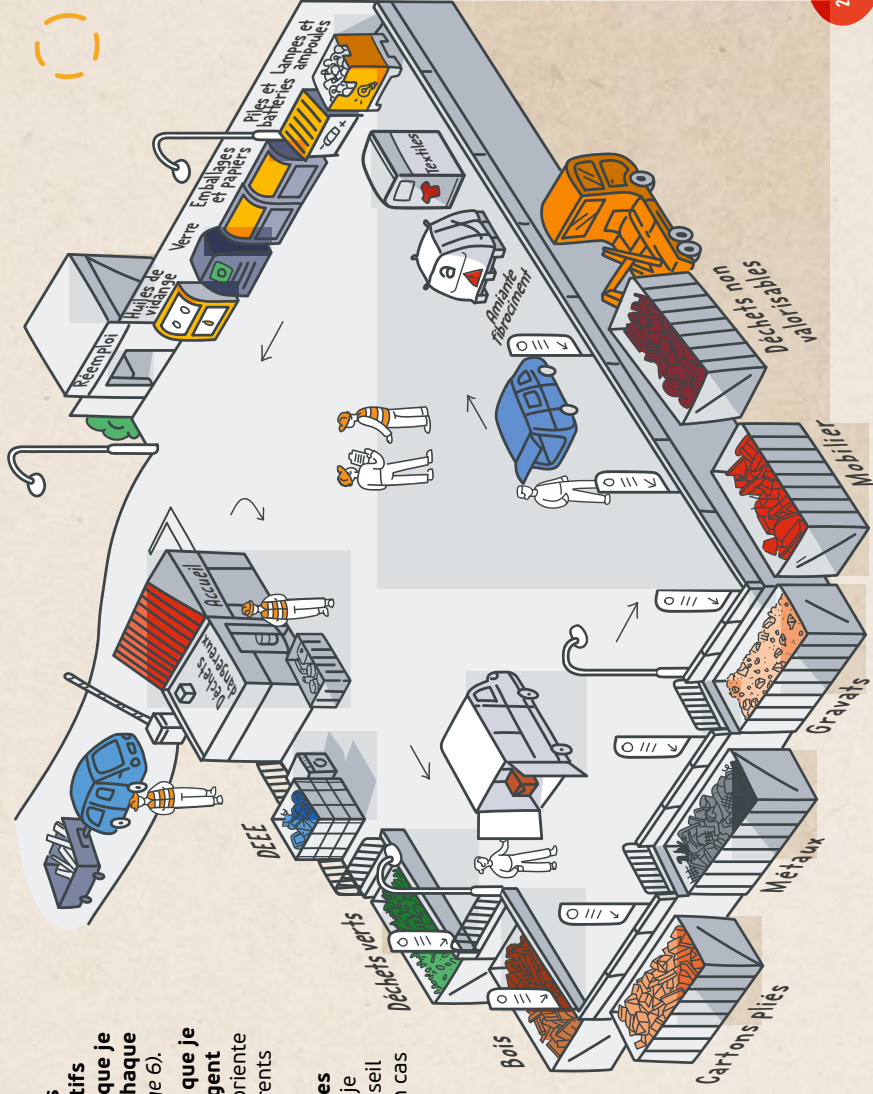
Des espaces dédiés au tri

En déchèterie, les déchets sont triés selon leur nature ou leur fonction, puis dirigés vers des filières de traitement adéquates et conformes à la réglementation. Les déchets sont soit réutilisés, recyclés, valorisés ou éliminés dans des centres agréés. L'objectif d'une déchèterie est de donner une seconde vie aux déchets déposés et de limiter le recours à l'enfouissement.

LES BONS GESTES

AVANT DE ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE

- ✗ Je m'assure que mon déchet ne peut pas être réparé, vendu ou donné.
- ✗ Lorsque j'achète un appareil électrique ou électronique neuf, je pense à la reprise gratuite de mon ancien appareil par mon revendeur.
- ✗ Je vérifie les horaires de l'ouverture et j'anticipe mon heure d'arrivée et mon temps de vidage afin de respecter les heures de fermeture.
- ✗ Je trie mes déchets par type et par matière. L'accès pourra m'être refusé si un chargement n'est pas trié au préalable.
- ✗ Je me munis des justificatifs nécessaires que je présente à chaque passage (page 6).
- ✗ J'indique ce que je dépose à l'agent pour qu'il m'oriente vers les différents contenants.
- ✗ Je respecte les consignes et je demande conseil aux agents en cas de doute.





DÉCHÈTRIÈRES DISPONANT DE LOCAUX DE REEMPLOI
pour déposer mes objets en bon état. Ils sont récupérés par des structures favorisant l'emploi local et profitent ainsi d'une seconde vie.



DÉCHÈTRIÈRES FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS



LES HORAIRES

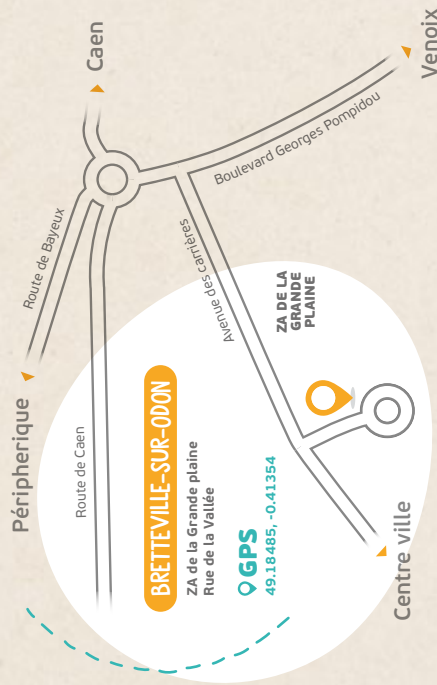
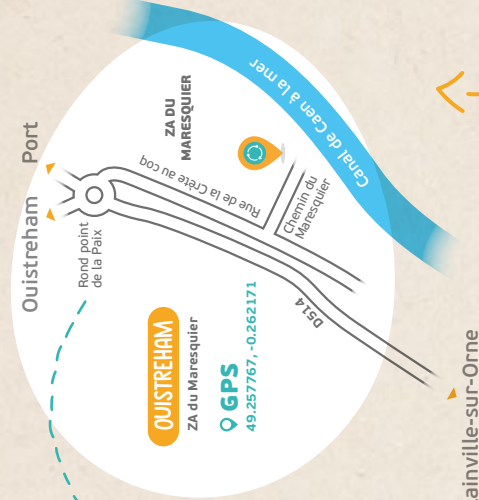
DU 1^{ER} MARS AU 31 OCTOBRE	LUNDI - MARDI * - MERCREDI JEUDI * - VENDREDI	SAMEDI (particuliers uniquement)	DIMANCHE** (particuliers uniquement)
	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h30 13h30 - 18h	9h - 12h
DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h

* Mouen et Bretteville-l'Orgueilleuse fermées les mardis matin et jeudis matin

** Uniquement à Bretteville-sur-Odon

DÉCHÈTERIES

PLAN D'ACCÈS



HERMANVILLE-SUR-MER
 Route de Lion-sur-Mer
 GPS
 49.285333, -0.328799

Lion-sur-Mer
 Hermanville-sur-Mer
 Biéville-Beuville
 Périers-sur-le-Dan
 Colleville
 Grande Rue
 D60 Route de Lion-sur-Mer
 D35 Rue de la Croix-Rose
 Cresseron
 Douvres-la-Délivrande

FLEURY-SUR-ORNE
 Rue des carriers
 GPS
 49.14232, -0.37671

Caen
 Iffs
 Avenue d'Harcourt
 ZI DE FLEURY-SUR-ORNE
 Périphérique
 Grande Rue
 Rue des carriers
 Grande Rue

BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE
 RD 83 - Le bas des Prés
 GPS
 49.215022, -0.504248

Thaon
 Caen
 Bayeux
 D83
 D83

COLOMBELLES
 ZA Lazzaro
 Rue Jean Monnet
 GPS
 49.192951, -0.294586

Colombelles
 Cuverville
 Sannerville
 Giberville
 Demouville
 Caen Périphérique
 D513
 ZA LAZZARO
 Rue Jean Monnet
 Rond point de Lazzaro

LES CONDITIONS D'ACCÈS

JE SUIS UN PARTICULIER

- ✗ **Ma résidence principale ou secondaire** se trouve sur une commune de Caen la mer
- ✗ Je présente un justificatif de domicile à mon nom ou une pièce d'identité



JE SUIS UN PROFESSIONNEL

- ✗ **Mon siège social ou le chantier en cours** se situe sur Caen la mer
- ✗ **Je présente ma carte d'accès obligatoire à chaque passage.** Sans carte, l'accès est refusé (y compris pour les associations, les collectivités locales ou personnes travaillant sous dispositif CESU)



- ➔ Demande de carte sur <https://decheterie.caenlamer.fr/>
- ➔ Je peux consulter les tarifs sur <https://caenlamer.fr/je-suis-un-professionnel>

ACCÈS GRATUIT LIMITÉ

- ➔ À tout **véhicule < 3,5 t** (avec ou sans remorque)
- ➔ À **26 passages par an**

DÉPÔTS LIMITÉS

- ➔ À 2m³ par jour
- ➔ **Déchets dangereux spécifiques** : 50 litres ou 50 kg par semaine
- ➔ À 15 plaques d'amiante par an

ACCÈS LIMITÉ

- ➔ À tout **véhicule < 3,5 t** et d'une **largeur < 2,25 m** (avec ou sans remorque)
- ➔ En semaine uniquement
Déchèteries **non accessibles aux professionnels le week-end**

DÉPÔTS LIMITÉS

- ➔ **Végétaux** : 5m³ par semaine
- ➔ **Gravats, cartons, bois, ferraille ou tout venant** : 3m³ par semaine
- ➔ **Déchets dangereux spécifiques** : 50 litres ou 50 kg par mois

Caen la mer équipe progressivement ses sites de systèmes de sécurité anti-chutes, conformément à l'arrêté ministériel n° 2710 du 26 mars 2012 relatif à la réglementation des déchèteries. Ces dispositifs modifient les conditions de dépôt dans les bennes.

DÉCHETS ACCEPTÉS



Déchets verts



Gravats et terre



Mobilier



Bois



Ferraille



Ordures ménagères



Bouteilles de gaz y compris hélium



Éléments entiers de voiture



Citernes à fioul



Cartons



DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)



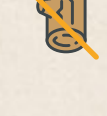
Peintures et solvants



Batteries et piles



Huiles (vidange/friture)



Souches de + d'un mètre de diamètre



Déchets infectieux



Médicaments



Lampes et ampoules



Extincteurs



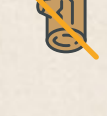
Pneus sans jantes des particuliers



Textiles* Chaussures



Déchets non valorisables



Amiante des professionnels



Cadavres d'animaux



Déchets explosifs/ fusées de détente



Déchets radioactifs



Amiante Fibrociment

Attention : le dépôt d'amiante est accepté pour les particuliers uniquement. L'amiante doit être filmée, ne doit pas dépasser 1,50 m x 2,50 m, dans la limite de 15 plaques maximum par an. Vous pouvez humidifier le matériau afin d'éviter la dispersion des fibres dans l'air.

*** Tous les vêtements, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie peuvent être déposés dans une borne à textiles pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés.** Il suffit de les placer propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

DÉCHETS REFUSÉS



Bouteilles de gaz y compris hélium



Éléments entiers de voiture



Citernes à fioul



Pneus des professionnels



Déchets infectieux



Médicaments



Lampes et ampoules



Extincteurs



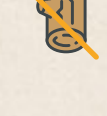
Pneus sans jantes des particuliers



Textiles* Chaussures



Déchets non valorisables



Amiante des professionnels



Cadavres d'animaux



Déchets explosifs/ fusées de détente



Déchets radioactifs



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Une tonne d'encombrants en mélange (déchets non valorisables) coûte **180 €**
- Une tonne de déchets verts coûte **38 €**
- Une tonne de gravats coûte **18 €**
- Une tonne de déchets dangereux (peintures, solvants...) coûte **1100 €** (coût TTC de traitement + transport)



QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE ?



Déchets
verts

PLATEFORME
DE COMPOSTAGE



Compost



Ferraille

ACIERIE



Acier



Bois

PLATEFORME
DE BROYAGE



Combustible pour chaufferie
industrielle ou recyclage
chez des panneautiers



Déchets électriques
et électroniques

DÉPOLLUTION



Recyclage
matière



Gravats

CENTRE DE
STOCKAGE



Remblais



Mobilier

TRI



Recyclage
ou réemploi

Pour en savoir + **02 31 304 304**

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !



Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE